



Commune de Gratot

Bulletin municipal
janvier 2016



Remi Bellail, maire de Gratot et le conseil municipal sont heureux de vous convier à l'inauguration de la salle de convivialité et de la nouvelle mairie

Le 5 mars 2016 à 15 h dans la salle de convivialité

A cette occasion, une visite des nouveaux locaux sera organisée ainsi que la projection d'une rétrospective des travaux.
La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
ACTUALITES GRATOTAISES.....	3
Les travaux et réalisations	3
Avis aux jardiniers	5
Télévision numérique (TNT).....	6
INFORMATIONS MAIRIE.....	7
Horaires d'ouverture du secrétariat.....	7
Recensement militaire	7
Informations internet.....	7
Carte d'identité.....	8
Passeport.....	9
Permis de conduire	9
Où en est votre permis de conduire ?.....	9
Immatriculations véhicules.....	10
Lâchers de ballons et de lanternes.....	11
INFORMATIONS PRATIQUES	12
Ordures ménagères	12
Horaires d'ouverture de la déchèterie	12
Divagation des animaux	13
Bruit.....	13
Stationnement	13
COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX.....	14
Séance du mercredi 17 juin 2015	14
Séance du mercredi 12 Aout 2015	17
Séance du mercredi 16 septembre 2015	20
Séance du mercredi 4 novembre 2015	22
INFORMATIONS DIVERSES	25
Maisons fleuries.....	25
Association de la Sauvegarde de l'Eglise du Hommeël.....	26
Centre d'animation du chateau de Gratot.....	27
Club de la rencontre	28
Comité jumelage	29
Association de parents d'élèves du RP de Gratot	30
Comité des fêtes et loisirs de Gratot	32
Artisans et commerçants	33
Calendrier des fêtes et manifestations 2016.....	34
Site internet.....	35

LE MOT DU MAIRE

2015 vient de se terminer et restera dans les mémoires une année un peu exceptionnelle.

Exceptionnelle parce que de trop nombreux visages si familiers nous ont quittés et laissent un vide pour leur famille. Je tiens à leur exprimer ici ma profonde sympathie. J'ai aussi une pensée particulière pour Monsieur Marcel BOISBUNON acteur dévoué de la commune à travers ses trois mandats au sein du conseil municipal. Qu'il soit remercié ici pour ses nombreux engagements dans les différentes instances de la commune.

Exceptionnelle pour la commune et son conseil municipal qui voient se réaliser en cette fin d'année la mise en service de la salle de convivialité et la nouvelle mairie. La commune se dote ainsi d'outils modernes et fonctionnels au service des Gratotais. L'ouverture officielle des bâtiments a été entérinée le 1er décembre avec le passage de la commission de sécurité. Aux premiers abords, ces deux bâtiments donnent totale satisfaction. Quelques associations ont déjà pu en apprécier les qualités. Les élèves de l'école fréquentent assidûment la salle de convivialité. Je suis particulièrement satisfait des aménagements paysagers réalisés qui ont bien mis en valeur la particularité du site.

Suite à la proposition de plusieurs personnes passionnées par les fleurs, une commission extra-municipale va être créée pour participer à l'entretien des espaces verts de la commune. Si vous avez la même passion, n'hésitez pas à me contacter.

Les parkings de l'école et de la salle de convivialité sont réalisés de manière définitive. L'accès à la mairie et son parking ont été aménagés de façon plus sommaire en attendant la suite des travaux. Le déménagement de l'ancienne mairie s'est effectué fin novembre. Nadine, notre secrétaire de mairie, semble particulièrement satisfaite de ces nouveaux locaux et de son nouvel environnement de travail.

Ainsi, se concrétise l'idée de « village de services publics » porté par le conseil municipal depuis maintenant plus de sept ans. Il restera à réaliser la voirie permettant de relier cet ensemble au lotissement à l'entrée du bourg. Le projet est d'intégrer à moyen terme le long de cette nouvelle voie un lotissement.

Parallèlement, la révision de la carte communale et du schéma d'assainissement vont se concrétiser par l'enquête publique qui devrait se dérouler début 2016.

Actuellement, le conseil municipal se donne le temps de réfléchir au devenir du bâtiment de l'ancienne mairie. Plusieurs pistes sont envisageables.

Je tiens enfin à remercier tous ceux qui d'une manière ou d'une autre s'investissent et participent activement à la vie et à l'animation de la commune. Le suivi des chantiers, la mise en service de la salle de convivialité et le déménagement de la mairie ont nécessité l'énergie et l'engagement de beaucoup.

Une fois de plus, un grand remerciement à Nadine qui, toujours dans la discrétion, participe grandement à la réussite de tous ces projets. La fin de l'année, avec les élections, le déménagement, la clôture de l'exercice comptable l'ont particulièrement sollicitée.

En ce début d'année, je n'organiserai pas la traditionnelle cérémonie des vœux, mais je vous accueillerai le 5 mars à 15 H pour l'inauguration des nouveaux bâtiments. Cependant, je recevrai les nouveaux habitants de Gratot, comme tous les ans, avec les représentants des associations, le vendredi 29 janvier à 20h30 à la mairie.

Je vous souhaite donc à toutes et à tous une très bonne année 2016 remplie de joie et de bonheur pour vous et vos proches.

Bonne et heureuse année 2016

Rémi BELLAIL

ACTUALITES GRATOTAISES

Les travaux et réalisations

VILLAGE SERVICES PUBLICS

Les travaux sont maintenant terminés et le déménagement de la mairie a eu lieu fin novembre.

Nous avons cependant rencontré quelques soucis pour le chantier de la salle de convivialité, concernant la plomberie et le parquet, ce qui a entraîné un léger retard. Le parquet devra être entièrement remplacé, nous faisons le nécessaire auprès des Assurances. La commission de sécurité est passée le 1^{er} décembre, la location de la salle est désormais possible.

L'aménagement des abords du bâtiment et du parking a été réalisé par l'entreprise DAVID PAYSAGE de Sainte-Cécile, qui, par son savoir-faire, a rendu ce village très agréable. La passerelle a été fabriquée par MULTI MER d'après les plans établis par Monsieur FERREY.

Nous vous communiquerons le coût exact des travaux dans le prochain bulletin lorsque l'opération sera entièrement terminée. Au 23 décembre, la plupart des factures étaient réglées pour un coût total de 1 107 511.91€ T.T.C. pour la construction et de 269 657.92€ T.T.C pour les aménagements extérieurs.

CARTE COMMUNALE

La compétence urbanisme a été transférée à la communauté de communes de St Malo de la Lande, qui a donc procédé à la demande d'une enquête publique pour la carte communale et pour le schéma d'assainissement collectif. Nous attendons maintenant la nomination du commissaire-enquêteur et souhaitons que l'enquête publique puisse avoir lieu début 2016. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous oblige à réduire les surfaces de terrain constructible.

POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Deux sites ont été retenus pour l'implantation des points d'apports volontaires encastrés :

le parking de l'école et le Hommeël (en limite du terrain du CCAS).

Le coût d'un PAV est d'environ 25 000€. Il sera financé à hauteur de 70% par la communauté de communes et 30% par la commune.

CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE

Les travaux ont été réalisés à l'automne. Une partie du bâtiment, comme convenu, a été abattue, ce qui a permis d'améliorer la sécurité de la sortie du chemin.

Le coût de l'opération est de 28 975.06€. Au titre des amendes de police, une subvention de 6 750 € a été octroyée par le Conseil Départemental.

LOTISSEMENTS

L'éclairage public a été finalisé dans le lotissement communal de l'Hôtel du Nord, ainsi que dans le lotissement du Hommeël (derrière les logements du CCAS). Par conséquent, la voirie de ce dernier pourra être rétrocédée à la commune prochainement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Yves MICHEL a démissionné de la Présidence cet automne. Dorénavant c'est Monsieur Erick BEAUFILS qui le remplace.

La loi Nôtre oblige les communautés de communes de moins de 15 000 habitants à se regrouper. De ce fait, la communauté de communes de St Malo de la Lande, comptant 10 500 habitants, est obligée de fusionner.

La préfète, dans son schéma de coopération intercommunale, propose le regroupement de notre communauté avec la Communauté du Bocage Coutançais, puis les communautés de communes de Montmartin/Mer, Lessay, Périers et La Haye du Puits.

La communauté de St Malo a rejeté la proposition de la préfète (18 contre, 8 pour, 2 blancs, 1 nul) en proposant une fusion avec la CBC.

Le conseil municipal de GRATOT a également donné un avis défavorable en préférant que la nouvelle structure se limite aux Communautés de COUTANCES, SAINT MALO DE LA LANDE et MONTMARTIN SUR MER pour plus de proximité.

Il faut ajouter que les communautés de Lessay, Périers et La Haye du Puits travaillent déjà ensemble depuis plusieurs années et leurs projets d'avenir sont nombreux. Les élus de ces 3 EPCI ont d'ailleurs montré leur fort engagement pour un regroupement de ces 3 entités.

Le nouveau préfet devrait proposer un schéma définitif au printemps, ce qui permettra de se mettre au travail pour anticiper le fonctionnement et la gouvernance de cette nouvelle communauté de communes, qui verra le jour le 1^{er} janvier 2017.

Avis aux jardiniers

Le conseil municipal a décidé de créer une commission extra-municipale pour l'entretien des abords de l'espace paysager autour de la salle de convivialité et de la mairie.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant à la mairie.



La Télévision Numérique Terrestre passe à la haute définition

Cette évolution de la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 Mhz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Outre le gain en ressource spectrale en faveur du déploiement de services mobiles, cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer). Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (télévision ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers (Médiamétrie/CSA), environ 10% des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25€), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

INFORMATIONS MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h à 12h30

La Mairie est fermée au public chaque après-midi.

Tél. 02 33 19 41 20

e-mail : mairie.gratot@orange.fr

site internet : www.gratot.fr

Permanences : Les lundis et mercredis de 10h00 à 12h00 en alternance par le maire et les adjoints

Mr Rémi BELLAIL, Maire, reçoit sur rendez-vous à la demande des habitants.

Recensement militaire

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant ; **le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée de défense et citoyenneté**. L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique. **Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !**

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou à la conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

Le centre du service national de CAEN nous informe que l'accueil physique du centre est supprimé définitivement.

Dorénavant, pour joindre le centre, il y a deux possibilités :

Accueil téléphonique : du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

Par courrier électronique : csn-caen.sec.fct@intradef.gouv.fr

Informations internet

Pour les personnes ayant des problèmes de connexion par le WIFI, se renseigner sur le site de Manche numérique ou appeler Madame Géraldine KADDOUT au 02 33 77 83 81 ; geraldine.kaddout@manchenumerique.fr.

Carte d'identité

NOUVEAU : à compter du 1^{er} janvier 2014, la carte nationale d'identité sécurisée délivrée à des personnes majeures sera valable 15 ans.

Cette mesure sera également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1^{er} janvier 2014, c'est-à-dire aux cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés. En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.

ATTENTION : Pour les personnes se déplaçant dans les pays qui acceptent ce document, elles sont invitées à consulter pour de plus amples informations le site de conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères. Elles ont la possibilité de télécharger sur les sites ministériels « diplomatie.gouv.fr » et « interieur.gouv.fr » un document, dont la maquette est jointe, attestant de la prolongation de la validité de leur carte nationale d'identité.

Il est possible de renouveler la carte délivrée après le 1^{er} janvier 2004 mais dans ce cas il faudra justifier d'un départ à l'étranger soit par la copie d'un billet d'avion ou d'une facture d'agence de voyage, sinon la Préfecture conseille de faire établir un passeport.

Afin d'obtenir une carte nationale d'identité, le délai est de **3 à 4 semaines** après dépôt en Mairie.

Liste des pièces à produire

Une copie intégrale de l'acte de naissance (à se procurer à la mairie du lieu de naissance)

« pour un renouvellement ou une première demande d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport et si vous possédez déjà l'un des titres sécurisés périmé depuis moins de 2 ans, vous n'avez plus à fournir un extrait d'acte de naissance »

un justificatif de domicile

deux photographies d'identité récentes de format de 3.5x4.5cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur **(sont exclus les foulards, bandanas, couvre-chefs, barrettes ou serre-tête pour les petites filles)**

l'ancienne carte (en cas de non-présentation de la CNI précédente : droit de timbre de 25€). La présence des demandeurs de plus de 13 ans est obligatoire, pour la signature et le relevé de l'empreinte digitale.

Passeport

Depuis le **21 avril 2009**, le **passeport biométrique** est délivré dans le département de la Manche. Vingt communes ont été retenues dans le département afin d'être habilitées à recevoir les demandes de passeport biométrique et à recueillir les données.

Liste des communes retenues :

AGNEAUX - AVRANCHES- BEAUMONT-HAGUE- BRICQUEBEC- CARENTAN-
CHERBOURG-OCTEVILLE- **COUTANCES** - DUCEY - EQUEURDREVILLE-
HAINNEVILLE - GAVRAY - GRANVILLE- LA HAYE DU PUIITS - MORTAIN -
PONTORSON - QUETTEHOU - SAINT HILAIRE DU HARCOUET - SAINT
JAMES - SAINT-LO - TOURLAVILLE - VALOGNES - VILLEDIEU LES POELES.

Les administrés peuvent désormais déposer leur demande dans l'une des 2 000 communes qui seront équipés de dispositifs de recueil des données, quel que soit leur domicile, néanmoins le passeport devra être nécessairement retiré auprès de la commune où la demande a été déposée.

Permis de conduire

A l'occasion de la mise en œuvre des nouveaux permis de conduire sécurisés au format de l'Union européenne, de nouveaux formulaires ont été créés pour répondre aux différentes situations dans lesquelles les usagers sont amenés à demander l'édition d'un permis de conduire. Tous les formulaires sont à retirer en mairie.

Les services de police et de gendarmerie ne reçoivent plus les déclarations de perte du permis de conduire, ils demeurent en revanche seuls compétents pour recevoir les déclarations de vol. Les usagers désirant déclarer la perte de leur permis de conduire sont invités à se présenter en Préfecture ou en Sous-Préfecture.

A noter : à compter du 1^{er} janvier 2014, l'organisation de la commission médicale primaire des permis de conduire du département de la Manche évolue.

Les visites devant la commission médicale primaire seront désormais réalisées à la Préfecture de SAINT-LO. Le dossier doit ainsi être transmis à la Préfecture (service des permis de conduire) 2 mois minimum avant l'échéance de la visite médicale, pour permettre la fabrication du titre sécurisé avant l'expiration.

Où en est votre permis de conduire ?

Suivez les différentes étapes en temps réel de la fabrication de votre permis de conduire sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés « ANTS » :

Permisdeconduire.ants.gouv.fr

Vous pouvez être alerté de la disponibilité de votre permis par MEL ou par SMS.

Immatriculations véhicules

Un guide pratique d'immatriculation est à disposition des habitants, en mairie, Pour le consulter, il vous suffit de passer en mairie le retirer.

Pour immatriculer un véhicule acheté d'occasion à votre nom, vous avez la possibilité de réaliser vos démarches auprès d'un professionnel habilité pour effectuer des cartes grises dans le département : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/vos-demarches/ou-immatriculer-votre-vehicule>

Voie postale : Préfecture de la Manche – cartes grises 3 place de la Préfecture – CS 10419 50009 SAINT-LO Cedex. Le dossier devra comprendre:

- une demande de certificat d'immatriculation : imprimé disponible en mairie ou sur internet : cocher la rubrique certificat.
- La carte grise originale revêtue de la mention « vendue le .../.../... » et signée par les vendeurs du véhicule. Note : en attente de recevoir la nouvelle carte grise, découpez le coupon détachable au bas de la carte grise préalablement complétée ou photocopiez la carte grise.
- La preuve d'un contrôle technique de moins de six mois ou de moins de deux mois si une contre-visite est prescrite pour les véhicules de plus de 4 ans (voitures et camionnettes).
- La photocopie d'une pièce d'identité de chaque titulaire et co-titulaire : carte d'identité, permis de conduire, passeport ou titre de séjour pour les personnes physiques, KBIS pour les sociétés. Attention : si vous portez un nom d'usage ou d'épouse différent du nom de naissance, le justificatif d'identité doit le mentionner, dans le cas contraire, ajoutez une copie du livret de famille.
- La photocopie d'un justificatif de votre domicile pour les personnes physiques (quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement, titre de propriété, certificat d'imposition ou de non imposition). Pour être valable en tant que tel, votre justificatif devra être établi sous vos propres nom et prénom, et être daté de moins de 6 mois. Si vous êtes hébergé et que vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, veuillez consulter la rubrique « je n'ai pas de justificatif de domicile à mon nom ». *(Une liste de pièces justificatives acceptées par l'administration est consultable à l'adresse : <http://www.carte-grise.org/listepiecesjustificatifdomicile.htm>)*
- La déclaration de cession originale, sans rature ni surcharge. Attention : si la carte grise est au nom de plusieurs copropriétaires, l'imprimé de déclaration de cession doit être complété et signé par tous les copropriétaires.
- Une enveloppe affranchie au tarif normal libellée à votre nom et adresse si votre immatriculation est ancienne.
- Un chèque à l'ordre du Trésor Public : pour le montant, il est recommandé d'utiliser le simulateur en ligne avant d'envoyer le dossier : <http://www.carte-grise.org/calculcoutcartegrise.php>

Lâchers de ballons et de lanternes

Compte tenu de l'augmentation significative de ces lâchers, il est obligatoire de déclarer préalablement à la préfecture tout projet de cet ordre. La circulation aérienne peut être affectée par les ballons et lanternes volantes.

MESURES DE SECURITE POUR LE LACHER DE BALLONS

Des mesures de sécurité très strictes doivent être prises lors des opérations de gonflage des ballons :

- *Les ballons devront obligatoirement être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé d'un gaz inerte (azote, hélium pur ou en mélange), à l'exclusion de tout autre gaz combustible . Les bouteilles seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruche*
- *Les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50dm³, sans charge utile solide autre qu'une carte de correspondance et sans emport de pièce métallique.*
- *Seul un lâcher de 50 ballons maximum, non reliés entre eux, toutes les cinq minutes sera autorisé (ou 100 ballons toutes les cinq minutes pour un lâcher supérieur à 500 ballons)*
- *La réglementation relative à la publicité devra être respectée.*

MESURES DE SECURITE POUR LE LACHER DE LANTERNES :

Des mesures de sécurité très strictes doivent être respectées lors d'un lâcher de lanternes :

- *Ne pas lâcher les lanternes en période de sécheresse ou de risque d'incendie. Pour cela, se renseigner préalablement auprès de la Direction Départementale des services incendie et secours ;*
- *Vérifier que le vent ne dépasse pas 5km/h. Voir www.meteofrance.com;*
- *Utiliser les lanternes à l'extérieur seulement, et en dehors de tout confinement, dans un endroit dégagé, loin de toute manière et vapeur inflammables ;*
- *Disposer d'un extincteur ou d'eau en quantité suffisante à proximité de la zone de lancement ; Ne pas porter de vêtements ou accessoires susceptibles de s'enflammer rapidement ;*
- *Au moins deux adultes sont nécessaires au lancement de chaque lanterne. Ne pas laisser des enfants sans surveillance lancer des lanternes ;*
- *Bien observer les consignes de sécurité et réaliser le lâcher de lanternes conformément aux instructions de lancement ;*

Ne pas lancer sous une pluie soutenue, prendre compte le vent dominant, vérifier que la trajectoire de la lanterne est dégagée de tout obstacle (branches d'arbres, fils électriques,...). Vérifier que la trajectoire des lanternes ne passe pas à proximité d'un aéroport, immeuble de hauteur ou forêt ;

- *S'assurer que la lanterne est totalement ouverte et non pliée avant le lâcher ;*
- ***Dans tous les cas, si les conditions ne paraissent pas optimales, s'abstenir de lancer les lanternes.***

INFORMATIONS PRATIQUES

Ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle que le ramassage des ordures ménagères est effectué chaque lundi, **(sauf si le lundi est un jour férié, le ramassage est fait le mardi)** ainsi que pendant la période estivale. Il est rappelé que des containers à verres, plastiques et papiers sont à disposition des habitants, **les uns situés au Hommèel, auprès de l'Eglise route du Moulin de Vesque**, les autres sur le **parking de l'école**. Ces endroits doivent rester propres, aucun dépôt ne doit être effectué à côté de ces containers.

En ce qui concerne l'endroit où vous déposez, **le lundi**, vos sacs poubelles, il est conseillé de mettre les sacs dans une **grande poubelle avec un couvercle** afin d'éviter que les animaux éventrent les sacs et qu'ensuite les déchets se dispersent autour du dépôt. Rue d'Argouges le ramassage a lieu dans la nuit du samedi au dimanche (entre 3 et 4h)

Il est rappelé qu'il est obligatoire de déposer les ordures ménagères dans des sacs translucides de 30l ou 50l. Ces sacs réglementaires sont mis gratuitement à votre disposition en mairie.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

<u>JOUR du 1^{er} avril au 30 septembre</u>		<u>du 1^{er} octobre au 31 mars</u>
Lundi	10h à 12h - 14 h à 19h	10h à 12h et 14 h à 17h
Mardi	10h à 12h - 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Mercredi	10h à 12h - 14 h à 19 h	10h à 12h et 14 h à 17 h
Vendredi	10h à 12h - 14 h à 19 h	10h à 12h et 14 h à 17 h
Samedi	10h à 19 h en journée continue	10h à 12h et 14 h à 17 h

Les personnes ne possédant pas leur carte d'accès à la déchetterie peuvent toujours se la procurer, gratuitement, auprès de la Mairie.

Suite au changement des prestataires à la déchetterie, il est désormais obligatoire de séparer les branchages et les tontes.

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts. Le brûlage peut en effet être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies.

Divagation des animaux

En raison de la multiplication des conflits de voisinage liés à la divagation des animaux, il est demandé à chaque propriétaire de prendre les dispositions nécessaires.

En ce qui concerne les chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, le détenteur du chien doit posséder un permis de détention, se renseigner en mairie.

Bruit

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L. 2213-4 et L.2214-41,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1, L.2, L.49, L.772 et R.48-1 à R.48-5,

Vu le Code pénal et notamment l'article R.623-2,

Vu la Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit,

Vu le décret n°95-408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la santé publique.

Le Maire rappelle que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels de tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués :

- ❖ les jours ouvrables que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- ❖ les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ❖ les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12h.

Merci de respecter ces horaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

Stationnement

Le stationnement sur le trottoir est interdit par le Code de la Route (Article R 417-10), point n'est besoin d'une signalisation pour l'indiquer.

Merci de respecter le passage des piétons y compris des fauteuils roulants et poussettes.

COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du mercredi 17 juin 2015

(Convocation du 10/06/2015)

ETAIENT PRESENTS : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, DUREL Sébastien, FERREY Jean-François, FREMOND Hervé, GABRIELLE Jean-Pierre, HAMCHIN Thierry, LEROUX Jacques, MARIE Marcel, MMES GAMBILLON Marie-Claire, HAREL Anne, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. BRIENS Dominique, OUITRE Florian

COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la Communauté de Communes avec Madame la Sous Préfète avec pour sujet les communes nouvelles. Elle a bien insisté sur le bien fondé de création d'une commune nouvelle afin d'éviter la baisse des dotations de l'Etat et sur la cohérence géographique.

Monsieur le Maire rapporte de même le résultat de l'entretien avec les élus des 4 communes du RPI. Chaque commune propose une réflexion avec son conseil municipal.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'en cas de décision de création d'une commune nouvelle il n'y aurait aucun changement dans la composition du conseil municipal jusqu'en 2020.

Un nouveau Maire serait élu parmi les conseillers municipaux élus en 2014.

Madame HAREL explique ce qu'est une commune nouvelle et pose la question du cas des communes de MONTSURVENT et d'ANCTEVILLE.

Pour la création, une charte doit être établie et un nom attribué à cette commune nouvelle.

Le conseil municipal donne son accord pour la continuité de la réflexion et souhaite que tous les membres soient associés aux réunions.

Monsieur LEROUX précise qu'il est dommage que les communes de MONTSURVENT ET ANCTEVILLE ne soient pas associées à la réflexion.

SORTIE DU CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de convention avec Monsieur GAUDIN suite à l'incendie survenu sur sa propriété. Monsieur VOGT du Cabinet VARIANCE a établi une nouvelle convention concernant la réduction de la longueur de l'aile en retour ouest du bâtiment de Monsieur GAUDIN en tenant compte d'une part des dégâts subis au bâtiment et d'autre part des doléances de Monsieur GAUDIN. Cette convention vise seulement à rendre une meilleure visibilité aux véhicules qui, sortant du chemin de la Grandinière, empruntent la RD2 en direction de COUTANCES. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette convention et décide, à l'unanimité, le versement d'une indemnité de 5 000€ à Monsieur GAUDIN. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et de tous documents se rapportant à cette affaire.

TRAVAUX CONSTRUCTION MAIRIE ET SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur FERREY présente le projet de passerelle ; 2 modèles sont proposés, l'un droit et l'autre cintré.

Le conseil municipal choisit le modèle « cintré » et donne son accord au devis de l'entreprise MULTIMER. Le bois sera fourni par la scierie JORET.

Le conseil municipal donne son accord afin que Monsieur FERREY contacte un bureau d'études pour le calcul de la vérification de la structure de la passerelle.

Le conseil municipal charge Monsieur FERREY de faire le nécessaire afin que les travaux soient exécutés assez rapidement.

TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS – FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prévoir de contracter un emprunt à court terme ou une ouverture d'une ligne de trésorerie dans l'attente de recevoir les subventions et la TVA. Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il a reçu une circulaire concernant un prêt à taux zéro pour le préfinancement du fonds de compensation à la T.V.A.

SECURITE INCENDIE CONSTRUCTION MAIRIE SALLE DE CONVIVIALITE ET ATELIER MUNICIPAL

Monsieur DUREL présente le devis des Etablissements SICLI pour la fourniture d'extincteurs et des documents obligatoires pour la sécurité des bâtiments publics. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne avis favorable au devis des ETS SICLI pour un montant de 1 168.43€ T.T.C.

TRAVAUX EXTERIEURS – BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire remet au conseil municipal un exemplaire de l'esquisse réalisée par Monsieur VOGT concernant l'aménagement extérieur de la mairie et de la salle de convivialité. Le conseil municipal valide les travaux au pignon de la salle.

POINT D'APPORTS VOLONTAIRES ENCASTRE SUR LE PARKING DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'un point d'apports volontaires encastré sur le parking de l'école en remplacement des containers existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet le souhait de réaliser le point d'apports volontaires au sud de la partie de l'aire de stationnement qui va prochainement être aménagé en parking, à proximité de l'école et de la future mairie. Monsieur le Maire est chargé de donner un avis favorable à la Communauté de Communes pour la réalisation de l'installation conformément au plan présenté.

RUE DE LA PITONNERIE

Monsieur HAMCHIN informe le conseil municipal que les travaux de goudronnage réalisés sur l'aire de dégagement de la rue de la Pitonnerie sont déjà dégradés. Monsieur le Maire est chargé de revoir avec l'entreprise pour une remise en état.

CONSTRUCTION MAIRIE SALLE DE CONVIVIALITE ET ATELIER MUNICIPAL – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au contrat de mission de maîtrise d'œuvre de Monsieur LAQUAINE d'un montant de 7 064.65€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents se rapportant à cette affaire.

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur AGNES donne lecture du projet de contrat de location de la salle de convivialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve mais demande que soit ajoutée la mention « ne pas utiliser d'éponges à récuser **abrasives** » dans le paragraphe « points importants ». De plus une notice explicative sera apposée sur chaque appareil afin d'éviter toute mauvaise utilisation ou manipulation.

CHIENS EN DIVAGATION

Monsieur DUREL évoque la divagation de certains chiens et surtout les dégâts occasionnés.

ACCIDENT AU HOMMEEL

Monsieur AGNES informe le conseil municipal qu'une voiture a percuté le mur et les compteurs EDF à l'ancienne école du Hommèel. Un constat a été effectué et adressé à l'assurance. Un devis a été demandé à l'entreprise BOSCHE pour la réfection du mur.

RENTREE SCOLAIRE 2015-2016

Madame HAREL précise au conseil municipal que l'effectif à la prochaine rentrée est de 128 élèves. Pour l'ouverture d'une sixième classe il suffirait de l'inscription de 2 nouveaux élèves.

VOTE SUBVENTION

Le conseil municipal décide de voter une subvention de 50€ à l'association « Tous avec Clément ».

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de plus en plus de voitures stationnent sur les trottoirs dans le bourg. Les riverains se plaignent car la visibilité est réduite pour sortir de chez eux et de plus cela oblige les piétons à marcher sur la route. Un article paraîtra dans le prochain bulletin.

Séance du mercredi 12 Aout 2015

(convocation du 04/08/2015)

ETAIENT PRESENTS : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, FREMOND Hervé, GABRIELLE Jean-Pierre, LEROUX Jacques, BRIENS Dominique, OUITRE Florian, MARIE Marcel, MMES GAMBILLON Marie-Claire, HAREL Anne, JACQUES Nadia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. HAMCHIN Thierry, FEREY Jean-François, DUREL Sébastien, MME HERMAN Marie-Laure

CONSTRUCTION MAIRIE – SALLE DE CONVIVIALITE ET ATELIER MUNICIPAL

Le conseil municipal visite les bâtiments afin de constater l'avancement des travaux.

Le conseil municipal décide de faire la demande auprès de l'entreprise LEPRETRE afin de faire des placards dans l'office de la salle de convivialité.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise de nettoyage « JAMARD » pour remettre les locaux propres pour la fin des travaux pour un montant de 180€ pour la salle des fêtes et de 90€ pour la mairie. L'entreprise a établi un devis pour le nettoyage des vitres d'un montant de 192€ H.T. pour la salle de convivialité et la mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne avis favorable à ces propositions.

AMENAGEMENT AIRES DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal étudie la proposition du Cabinet VARIANCE pour la 2^{ème} phase et donne avis favorable à sa réalisation pour un coût de :

- Entreprise EUROVIA : 59 015.04€
- Entreprise CEGELEC : 13 095.00€

En ce qui concerne le volet paysagé, un devis est en attente. La décision sera prise à une date ultérieure.

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de contracter auprès de la Caisse des Consignations un prêt à taux zéro dans l'attente du remboursement de la T.V.A. Seuls certains travaux d'investissement inscrits au budget primitif 2015 sont concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et décide de prendre la délibération comme suit :

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant de 88 835€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 pour les communes,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au maire en date du 28 03 2014,

Vu les informations données au conseil municipal par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du Prêt : 88 835€ / Durée d'amortissement du Prêt : 17 mois

Dates des échéances en capital de chaque Ligne du Prêt :

- Ligne 1 du Prêt : 50% décembre 2016
- Ligne 2 du Prêt : 50% avril 2017

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0% Amortissement : in Fine - Typologie Gissler : 1A

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE :**RELAIS dans l'attente des subventions et du FCTVA**

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire de GRATOT est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53), **un emprunt de 300 000 Euros** dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE 2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 0.89% - Taux Fixe

Le taux effectif global ressort à : 0.94053%

Les intérêts sont appelés trimestriellement. (Fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 300€ seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la Commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est toujours en attente de l'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de SAINT LO. Il précise au conseil municipal qu'il a adressé une lettre à Madame la Préfète afin de faire avancer le dossier.

En ce qui concerne le schéma d'assainissement, le dossier est prêt. Il reste à fixer la date de l'enquête publique qui sera la même que celle de la carte communale. Cette date ne pourra être fixée qu'après réponse des services de l'ETAT.

FUSION DES COMMUNAUTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la nouvelle Loi, la communauté de communes de SAINT MALO DE LA LANDE a obligation de se regrouper afin d'avoir au minimum 15 000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2017.

Madame HAREL et Monsieur le Maire donnent le compte rendu des différentes réunions qui ont eu lieu à la Communauté de Communes de SAINT MALO DE LA LANDE.

Monsieur MICHEL propose de fusionner avec la Communauté de Communes de MONTMARTIN SUR MER.

Madame HAREL et Monsieur le Maire précisent au conseil municipal qu'ils ont rencontré Monsieur LAMY, président de la Communauté du Bocage Coutançais. Ils étaient accompagnés d'autres Maires. Monsieur le Maire précise que le Préfet donnera le schéma définitif à la date du 31 mars 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de se rapprocher de la CBC.

FUSION DES COMMUNES

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il n'a rien de nouveau à révéler.

Il est dans l'attente d'une réunion avec les élus des autres communes.

Une réunion avec le Sous Préfet et les élus des communes est à envisager.

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN JOUXTANT LE PARKING FACE A LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux orthophonistes et un médecin ont demandé la possibilité d'acheter le terrain jouxtant le parking face à la boulangerie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord de principe et précise qu'il souhaite rester propriétaire du lavoir.

REFLEXION SUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir au recrutement d'un agent d'entretien pour le ménage des nouveaux bâtiments communaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, compte tenu de l'ignorance du nombre d'heures à attribuer, de confier à l'entreprise JAMARD l'entretien de la mairie, de la salle de convivialité et des sanitaires publics pour une période de 6 mois. La question sera revue à la fin de cette dite période.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ad'ap)

Monsieur le Maire présente le rapport du Cabinet VARIANCE comprenant le diagnostic et l'évaluation pour les deux églises.

Les travaux à prévoir pour l'Eglise du Hommèel sont évalués à 4 210€ et à 20 532€ pour l'église de GRATOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un accord de principe sur les travaux proposés, sur la réalisation des travaux dans un délai de 3 ans et sur les dérogations à demander.

REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Madame GAMBILLON précise au conseil municipal que la prochaine réunion du CCAS pour la préparation du repas des Cheveux Blancs est fixée au lundi 24 août à 20h30.

Elle précise que le repas est le dimanche 4 octobre. Madame GAMBILLON est chargée de voir avec le restaurant le Tourne Bride des menus possibles pour les proposer à la réunion de préparation du 24 août.

EAU – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à la SAUR les consommations d'eau des 3 dernières années des foyers raccordés à l'assainissement collectif. Ce dernier rapport fait état d'une baisse globale significative de la consommation pouvant se traduire par une consommation d'1m3 pour l'année 2014 pour un foyer de 4 personnes. Une étude approfondie des compteurs d'eau va être demandée à la SAUR.

AMENAGEMENT DE LA SORTIE DU CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la notification du Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de 6 750€.

Vu les modifications, l'entreprise BOSCHE a établi un nouveau devis d'un montant de 22 200€. Les travaux pourront commencer dès que l'assurance de Monsieur GAUDIN en aura donné l'autorisation.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'HOTEL DU NORD

Monsieur AGNES évoque le problème de l'écoulement des eaux du côté de la propriété de Monsieur BERNARD. Celui-ci ayant fait poser un portail, des modifications sont à apporter.

Des travaux de goudronnage s'imposant, le conseil municipal propose de prendre seulement 50% à sa charge.

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise de ramassage des ordures ménagères propose de procéder à l'enlèvement des sacs dans la nuit du dimanche au lundi le long de la rue d'Argouges, compte tenu de la circulation trop importante le jour.

Séance du mercredi 16 septembre 2015

(Convocation du 26/08/2015)

ETAIENT PRESENTS : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, LEROUX Jacques, HAMCHIN Thierry, BRIENS Dominique, GABRIELLE Jean-Pierre, FEREY Jean-François, MARIE Marcel, OUITRE Florian, Mmes GAMBILLON Marie-Laure, HAREL Anne, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur Sébastien DUREL et Monsieur Hervé FREMOND

Monsieur le Maire commence la séance par l'information du décès de Monsieur Marcel BOISBUNON, ancien adjoint.

Monsieur le Maire et Madame HAREL informent le conseil municipal de la démission de Monsieur MICHEL, Président de la Communauté de Communes de SAINT MALO DE LA LANDE.

CARTE COMMUNALE – décisions à prendre suite au courrier de la DDTM

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DDTM concernant le projet de révision de la carte communale.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse proposée par Monsieur VOGT du Cabinet VARIANCE. Monsieur le Maire propose au conseil municipal le projet de carte communale rectifié. Ce dernier tient compte des remarques notifiées par les services de la D.D.T.M, en particulier l'exigence de diminution de la surface constructible.

Après avoir examiné les cartes, le conseil municipal donne un avis favorable aux modifications apportées. Il donne également son accord pour soumettre ce projet à l'enquête publique. Il autorise Monsieur le Maire à faire la demande de désignation d'un Commissaire-enquêteur auprès du Tribunal Administratif de CAEN.

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique relative au schéma d'assainissement aura lieu en même temps que celle de la carte communale.

AMENAGEMENT EXTERIEUR SALLE DE CONVIVIALITE- avenant n°1

Monsieur le Maire présente le devis d'EUROVIA pour les travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle et d'aires de stationnement pour un montant de 3 582€ H.T. pour le lot N°1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à ces travaux.

AMENAGEMENT PASSERELLE POUR ACCES A LA SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur FEREY informe le conseil municipal que le bureau d'études n'a pas encore donné les mesures pour la confection de la passerelle.

Il présente les devis de l'entreprise MULTIMER et de la scierie JORET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord au devis de l'entreprise MULTIMER d'un montant de 4 200€ H.T. et à celui de la scierie JORET pour la somme de 130.55€ H.T.

AMENAGEMENT PAYSAGE AIRES DE STATIONNEMENT ET VOIE NOUVELLE

Monsieur le Maire présente les plans proposés par Monsieur VOGT du Cabinet VARIANCE.

Monsieur AGNES présente les différents devis pour l'aménagement paysagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise DAVID PAYSAGE CONSEILS pour la somme de 22 875.90€ H.T.

TRAVAUX SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'électricité est enfin arrivée dans les nouveaux bâtiments.

Les établissements ECOTEL viendront mettre en route les appareils demain.

Le parquet de la salle pose problème, il est tuilé et devra être remplacé en totalité.

Suite aux retards accumulés lors des travaux, Monsieur LAQUAINE, architecte propose la Liste des entreprises à qui ont été retenues des pénalités de retard.

Après avoir examiné cette liste le conseil municipal décide d'annuler les pénalités de retard aux entreprises suivantes :

- Entreprise LECARDONNEL
- Entreprise RD PEINTURE.

Le conseil municipal décide d'accorder des pénalités de retard aux entreprises suivantes :

- Entreprise DALMONT : 13 jours
- Entreprise CORBET : 15 jours
- Entreprise VOIMENT : 7 jours
- Entreprise CEME-GUERIN : 26 jours

Monsieur AGNES informe le conseil municipal des différents achats de fournitures de produits d'entretien et de matériel de nettoyage faits auprès de la Société PLG LE GOFF.

Madame GAMBILLON est chargée de voir avec l'entreprise JAMARD pour le nettoyage de la salle pour le repas des Cheveux Blancs.

Le conseil municipal fixe au jeudi 1^{er} octobre à 20h30 la corvée « vaisselle ».

COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire et Madame HAREL donnent le compte rendu de la rencontre avec Monsieur le Sous Préfet. Aucun avancement n'a été constaté à ce jour.

CONSOMMATIONS EAU

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal les échanges qu'il a eu avec la SAUR afin de solutionner le problème.

DEMANDE DE PRET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des associations extérieures à la commune ont fait une demande de prêt de la salle de convivialité pour leurs activités hebdomadaires.

AMENAGEMENT SORTIE DE LA GRANDINIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux ne sont pas commencés car la lettre adressée à Monsieur GAUDIN est restée sans réponse.

Séance du mercredi 4 novembre 2015

(Convocation du 26/10/2015)

ETAIENT PRESENTS : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, LEROUX Jacques, HAMCHIN Thierry, BRIENS Dominique, GABRIELLE Jean-Pierre, FEREY Jean-François, MARIE Marcel, DUREL Sébastien, FREMOND Hervé, OUITRE Florian, MMES GAMBILLON Marie-Claire, HAREL Anne, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia.

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de Madame la Préfète en date du 26 octobre relatif au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes de SAINT MALO DE LA LANDE.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la révision de la carte communale n'est pas achevée, l'enquête publique n'est toujours pas effectuée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander à la Communauté de Communes de SAINT MALO DE LA LANDE d'achever la procédure de la révision de notre carte communale.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le projet de révision de la carte communale a été modifié conformément à la demande des services de la D.D.T.M.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'approbation du schéma d'assainissement par le conseil communautaire.

Monsieur le Maire donne le rapport de la réunion de ce matin avec les services de la D.D.T.M. Ils préconisent de recontacter les services de la Chambre d'Agriculture afin qu'elle change son avis compte tenu des modifications apportées au projet.

Au vu du rapport de la D.D.T.M., la zone artisanale ne sera pas agrandie, la zone constructible restera à l'identique de la carte actuelle.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'entretien avec les Consorts COQUIERE. Ces derniers donnent un accord de principe au projet de la voie nouvelle.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la notification de projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (en date du 23 septembre 2015) dans le cadre de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ayant pour objet de regrouper les intercommunalités. Il l'informe des différentes propositions notifiées par Madame la Préfète de la Manche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au rattachement de la Communauté de Communes de SAINT MALO DE LA LANDE à la Communauté du Bocage Coutançais comme il en avait déjà été décidé lors de sa séance du 12 août 2015.

La Communauté du Bocage Coutançais avec l'extension des Communautés de Communes de SAINT MALO DE LA LANDE et de MONTMARTIN SUR MER forme un périmètre pertinent pour conserver la proximité et garder le maximum de compétences.

Le conseil municipal est favorable à la constitution d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale entre les communautés de Sèves et Taute, la Haye du Puits et Lessay.

Compte tenu de ces derniers éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, n'approuve pas le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 23 septembre 2015.

AMENAGEMENT EXTERIEUR SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EUROVIA pour des travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle et d'aires de stationnement pour un montant de 3 582.00€ H.T. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne avis favorable à ces travaux et confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant n° 1 avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 3 582.00€ H.T.

CR CM 4/11/15 (suite)

DECISION D'ENGAGEMENT DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EN VUE DE LA CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE RELIANT LE PAVEMENT A LA RUE DE LA PITONNERIE

Le conseil municipal décide la création d'une voie nouvelle afin de relier le Pavement à la rue de la Pitonnerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision d'engagement de déclaration d'utilité publique en vue de la création d'une voie nouvelle reliant le Pavement à la rue de la Pitonnerie.

CONSTRUCTION SALLE DE CONVIVIALITE ET MAIRIE

Monsieur le Maire donne les informations concernant les travaux à terminer par les entreprises.

Monsieur FERREY précise au conseil municipal que la passerelle est en cours de fabrication.

Monsieur AGNES indique au conseil municipal que pour l'instant le chauffage de la salle de convivialité ne peut être baissé, une modification dans l'installation est indispensable.

Des demandes de propositions de contrat d'entretien ont été sollicitées auprès de plusieurs entreprises.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que l'expertise pour le parquet aura lieu le 18 novembre.

Le conseil municipal exige que le parquet soit posé au même niveau que le carrelage comme cela était prévu initialement.

PLACARDS CUISINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des placards dans l'office de la salle de convivialité afin de ranger la vaisselle. Il présente le devis de l'entreprise LEVOY d'un montant de 1 906.80€ H.T. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne avis favorable au devis présenté.

ORGANISATION DU DEMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il est toujours en attente de la date de la visite de la commission de sécurité.

Afin d'effectuer le déménagement de la mairie, il faut attendre le goudronnage des extérieurs devant la mairie et surtout l'avis favorable de la commission de sécurité.

Après réflexion, le conseil municipal envisage le déménagement les 26 et 27 novembre.

Il faut prévoir des panneaux auprès de la mairie pour l'affichage obligatoire des documents officiels pour l'information des habitants.

POINT D'APPORTS VOLONTAIRES ENCASTRE SUR LE PARKING DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes indique que le coût de revient d'un PAV encastré est de 25 000€ par point de trois hors travaux d'abords.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la répartition suivante du coût de revient d'un PAV :

- Communauté de communes : 70%
- Commune : 30%

POINT D'APPORTS VOLONTAIRES ENCASTRE au HOMMEEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire la demande à la Communauté de Communes de SAINT MALO DE LA LANDE pour l'installation d'un Point d'Apports Volontaires encastré au Hommèel.

Le conseil municipal charge Madame HAREL de voir avec le Conseil Départemental afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le terrain départemental.

SORTIE DE LA GRANDINIÈRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux sont commencés. Le conseil municipal préconise de dégager la visibilité en coupant à nouveau les arbres qui gênent encore la vue.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'éclairage public fonctionne normalement sur le parking de l'école, au lotissement « NOEL et au lotissement communal de l'Hôtel du Nord.

PROGRAMMATION D.E.T.R. 2016

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si une demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. est à programmer en 2016 et si oui pour quels travaux.

Le conseil municipal mène une réflexion du devenir de l'actuelle mairie ainsi que la réfection du mur du cimetière de GRATOT qui est en très mauvais état à certains endroits, des estimations seront demandées.

Monsieur le Maire précise que l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise du Hommèel souhaite continuer les travaux dans l'église du Hommèel. Leur projet mis à l'étude est soit de remplacer les vitraux usagés soit de déposer un nouveau coq sur le clocher.

BUREAU DE VOTE ELECTIONS REGIONALES

Le conseil municipal désigne les membres qui tiendront le bureau de vote lors des élections régionales

DIMANCHE 06 DECEMBRE

De 8h à 18h : Mr BELLAIL et Mme Nadine VOISIN / De 8h à 11h : Mr FERREY et Mr OUITRE

De 11h à 15h : Mr LEROUX et Mr AGNES / De 15h à 18h : Mme GAMBILLON et Mme JACQUES

DIMANCHE 13 DECEMBRE

De 8h à 18h : Mr BELLAIL et Mme Nadine VOISIN / De 8h à 11h : Mme GAMBILLON et Mr GABRIELLE

De 11h à 15h : Mme HERMAN et Mme HAREL / De 15h à 18h : Mme JACQUES et Mr DUREL

INFORMATIONS DIVERSES

Madame HAREL précise au Conseil Municipal qu'il y a du retard dans l'installation de l'antenne MIMO.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de la SAUR demandant si une modification était prévue dans le prix de l'eau pour les personnes raccordées à l'assainissement collectif. Pour prendre une décision, le conseil municipal attend les relevés de consommations de l'année 2015 suite à la forte diminution de certaines consommations en 2014.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tableau de l'Assomption qui a été restauré revient dans l'église le 9 novembre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Madame la Préfète relatif à une demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées pour les élèves de GRATOT scolarisés à l'école JEAN PAUL II de COUTANCES. Le montant de la participation s'élève à 4 733.23€. Le conseil municipal, au vu des investissements effectués et disposant d'une garderie et d'une cantine, refuse de payer toute participation aux écoles privées. De plus aucune dérogation n'a jamais été signée.

Concours des Maisons Fleuries

Cette année encore, les participants au concours des Maisons Fleuries ont été nombreux, puisque 19 inscriptions ont été recensées.

Le jury est passé le 27 juillet, afin de visiter et d'admirer vos cours et jardins.

Il était composé de :

- ❖ Mme Sabine ROBINE de Brainville
- ❖ Mme Mathilde AUDIC d'Heugueville sur Sienne
- ❖ Mr Michel BELLAMY de Brainville

La note est attribuée selon 3 critères :

- Aspect général et entretien
- Harmonie, couleurs et originalité
- Quantité et variété des végétaux

Le classement a été le suivant :

1^{er} ⇒ Mr et Mme Lionel JULIENNE

2^e ex aequo ⇒ Mr et Mme Gilbert HUE
Mr et Mme Thierry HAMCHIN

3^e ex aequo ⇒ Mr et Mme Gilbert LEMIERE
Mr et Mme Bernard LEBOUVIER
Mr et Mme Jean-François LERIVEREND

Mr, Mme Michel LEDOUX et Mr, Mme Guy HOUIVET étaient hors concours pour la commune de Gratot. L'un d'entre eux, Mr LEDOUX, concourrait au niveau intercommunal.

C'est un réel bonheur de flâner dans des parcs aussi fleuris et aussi variés, chacun avec leur personnalité, mais tous aussi beaux les uns que les autres.

Un grand merci à tous ceux qui participent à l'embellissement de notre commune.

Association de la Sauvegarde de l'Eglise du Hommeël

Après la messe célébrée à l'église du Hommeël, le traditionnel repas de l'association s'est tenu le 30 août dans la nouvelle salle de convivialité et a réuni 130 personnes.

L'assemblée générale a eu lieu le 8 décembre. Marie Thérèse et Michel Reffuveille ainsi que Gérard Tiphaigne ont rejoint l'association.

Le bureau envisage la restauration des vitraux de l'église.

La commune va solliciter une demande de subvention auprès de l'état pour accompagner le coût de ses travaux.

La présidente, Thérèse Lengronne



Centre d'animation du chateau de Gratot



Visiteurs en nombre, artistes et exposants heureux, bénévoles motivés... tous ont contribué à une **superbe saison 2015**.

Le rappel des moments forts :

- Le 19 juin, lâcher de ballons par les enfants de l'école organisé par l'association *Tous avec Clément*
- *Arbres et Lumières, Paysages, Troncs Nature*, peints ou sculptés par les artistes *Olivier Lecourtois, Séverine Loisel* et *Philippe Olive*, dans les salles du château durant juillet et août.
- Deux soirées de cape et d'épée (et de rires et de chants), les 28 et 29

juillet, avec *Les 3 Mousquetaires*, pièce de théâtre d'après le roman d'Alexandre Dumas, présentée par la Compagnie du Graal sur le perron du logis seigneurial.

- 14e édition de *A Propos de Jardin*, les 1er et 2 août, où les visiteurs et plus de 50 exposants envahissent tous les espaces de ce décor de légende dans une ambiance conviviale.
- Camp Viking les 14, 15 et 16 août, pour revivre avec l'association *Histoire Normande* le quotidien des vikings et de leurs descendants normands ainsi que leur artisanat et art de la guerre.

En 2016, nous vous donnons rendez-vous, pour la 1^{ère} fois, les 5-6-7-8 mai, pour *A Propos de Sculpture* : une rencontre avec une quinzaine d'artistes sculpteurs avec diverses démonstrations et animations. Des *expositions artistiques* seront présentes en juillet et août, la 15^e édition d'*A Propos de Jardin* aura lieu le week-end du 6 et 7 août et les *Vikings* ont annoncé leur retour. Concert classique et danse contemporaine sont également prévus. Tous les détails seront disponibles sur notre site internet au cours du printemps.

Le dossier de travaux pour la réfection des marches très usées de la tour à la Fée et diverses réparations a été approuvé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en novembre, et sera réalisé au printemps 2016. Les marronniers devant les douves ont dû être abattus en raison de leur grand âge ; ils ont été remplacés par 5 chênes.

Tous les bénévoles restent mobilisés pour une belle année 2016 et adressent aux visiteurs du château et aux habitants de Gratot leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé.



Le château est ouvert à la visite tous les jours de l'année de 10h à 19h.

**02 33 45 18 49
(juillet-août)
ou 06 64 01 05 82**



Site
www.chateaugratot.com

Club de la rencontre

L'année s'achève par le repas du 17 décembre. Paulette Lair Veille à l'installation de tous, elle remercie Monsieur le Maire et nous levons nos verres.

Toute la famille était présente sauf Thérèse Lebedel retenue par la santé de Pierre.

Comme d'habitude nous avons eu un repas succulent préparé par Monsieur Poisson.

L'assemblée générale se fera à la galette des rois le 21 janvier.

Jean-François étant souffrant, il ne reprendra pas sa fonction de secrétaire et le remercions de son travail. Tout le club lui souhaite un prompt rétablissement. Claudine Bellencontre le remplacera.

Paulette Lair a distribué le calendrier des activités ainsi que Marcelle Frémond le bilan financier de l'année.

Le club reprendra le 7 janvier à la nouvelle salle de convivialité près de l'école.

Nous avons une nouvelle adhérente, Madame Christine Rigot et nous espérons voir de nouvelles personnes qui viendront se joindre à nous.

Nous n'oublions pas Marcel Boisbunon et Odette Ledentu qui nous ont quittés. A leurs familles, recevez nos condoléances attristées.

Que l'année 2016 se passe agréablement pour tous.

Joyeuses fêtes et bonne année à tous.



COMITE DE JUMELAGE GRATOT-ETOUVANS

Le comité existe depuis maintenant 10 ans. Les premiers échanges entre les enfants des 2 écoles ont démarré depuis la rentrée. Nous espérons que cela aboutisse à une rencontre entre les classes concernées à la fin de l'année scolaire.

D'autre part, les Etouvans sont venus le 19 décembre nous apporter les commandes de produits locaux (charcuterie, fromage, vins d'Alsace), qui ont eu autant de succès que les années passées. Ils sont repartis avec 500 bourriches d'huîtres et divers produits de la mer.

Le comité de jumelage, avec le CFLG, organise une sortie au Salon de l'Agriculture le samedi 27 février. Le tarif est de 55€ par personne, ce qui comprend le transport, le petit-déjeuner et l'entrée au Salon. Les inscriptions sont à faire au plus vite auprès du Président, Jean-Noël AGNES au 06 31 87 11 23.

Le traditionnel loto aura lieu le samedi 2 avril dans la salle de convivialité, où nous pourrions accueillir un public plus nombreux.

Cette année, les Gratotais se déplaceront à Etouvans le week-end de la Pentecôte, du 14 au 16 mai. Les personnes intéressées par cette sortie peuvent se faire connaître auprès du Président.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI DE GRATOT

Présentation

L'association des parents d'élèves Gratot -La Vendelée organise des opérations permettant de récolter des fonds pour financer les sorties et animations destinées aux élèves de maternelle et primaire.

Depuis la rentrée scolaire 2015, l'association compte environ 25 bénévoles et dispose d'un nouveau bureau :

Bureau

Présidence/Vice présidence : Karine LE GUERN / Tatiana LESELLIER

Trésorerie/Trésorerie adjointe : Emilie MARGUERIE/ Brigitte MARIE DIT DALLET

Secrétariat/Secrétariat adjoint : Dolores GUESNON / Céline POUTREL

Pour nous joindre :

Nous proposer un coup de main ou demander à recevoir nos infos : apegratot@hotmail.fr ou en contactant directement un membre de l'APE à la sortie de l'école.

Nos réunions se déroulent à la cantine scolaire.

Pour nous aider :

Participer à l'APE peut prendre différentes formes :

- entrer dans le bureau de l'association (présidence, trésorerie, secrétariat)
- venir aux réunions (ponctuellement ou régulièrement) en tant que membre actif pour aider à trouver des idées et à organiser les actions...
- venir donner un coup de main au moment des opérations en tant que bénévole ponctuel (venir faire les crêpes, tenir un stand, faire des courses ...)
- participer aux opérations: vos achats de sacs, de viennoiseries, de crêpes, votre venue à la kermesse, c'est aussi une façon de participer à l'APE !

Nos opérations depuis septembre 2015 :

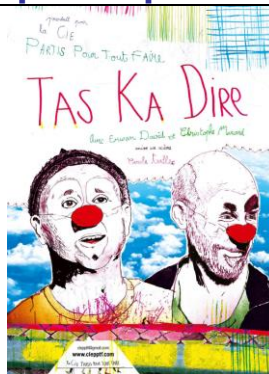
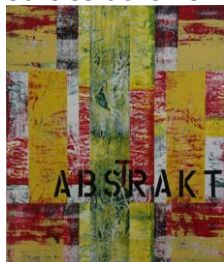
Nous avons proposé, en octobre, une vente de viennoiseries qui a rencontré un grand succès avec plus de 1200 croissants et pains au chocolat vendus.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'APE a vendu près de 400 petits sacs fantaisies.



Les animations, co-financées par l'APE, depuis septembre 2015:

Les enfants de l'école ont déjà pu bénéficier de sorties au cinéma et d'une visite au musée.



A l'occasion des fêtes de Noël, un spectacle leur a été proposé dans la nouvelle salle des fêtes.

Goûter de Noël au cours duquel le Père Noël est venu distribuer les livres offerts par l'école et les sachets de bonbons offerts par l'APE.



Encore un **grand merci** au Père Noël qui a pris le temps de nous faire une visite très appréciée des enfants !

Nos projets 2016 :

Crêpes

Début février, nous mettrons en place la traditionnelle « opération crêpes ». Cette année, les bons de commande seront distribués via l'école mais ils seront également disponibles dans les 4 mairies du RPI.

La préparation de la pâte à crêpes est prévue le mardi 2 février en soirée, la réalisation des crêpes le mercredi 3 février (journée et soirée) à la cantine scolaire et la distribution le jeudi 4 février.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : prêt de matériel, préparation de la pâte, courses, cuisson des crêpes, comptage, mise en sachet.... Nous accueillons tous les talents !!!!

Vente de torchons décorés par les enfants

Grâce au précieux concours de l'équipe éducative, nous allons être en mesure de vendre des torchons avec un dessin de chaque enfant de l'école : un joli souvenir à offrir et à s'offrir.



Kermesse

Cette année la kermesse aura lieu le vendredi 24 juin, le programme des festivités est en cours d'élaboration mais nous y retrouverons sans nul doute : des stands de jeux pour les enfants, la buvette, les grillades et la bonne humeur collective.

Comité des fêtes et loisirs de Gratot

Un bref retour sur la fête de la commune de cet été très réussie (voir bulletin n°55 : Le nombre de boutons sur la blouse était de 417. C'est Philippe Robin de Gratot qui était le plus proche avec 418 et qui fut l'heureux gagnant du panier garni. Merci aux vendeurs, Philippe et Nadia !

L'animation de la commune s'est poursuivie par le concours de pétanque le vendredi 28 Aout. Ce sont 36 équipes qui se sont affrontées lors de ce tournoi nocturne sous le contrôle de Gérard et Monique. Tous les participants ont été récompensés et les bénévoles se sont quittés très satisfaits.

Pour récompenser tous les membres du CFLG pour leur investissement tout au long de l'année permettant l'animation de la commune, le repas des bénévoles a eu lieu le samedi 7 novembre à la salle des fêtes réunissant 65 personnes.

Le Comité des Fêtes rappelle qu'il possède une tente de réception qui peut accueillir 150 personnes. Il se charge du montage et démontage. Elle peut être louée par des particuliers ou des associations au prix de 300€, avec tables et bancs.

Pour tous renseignements : tel 02.33.07.57.15

Le président remercie tous les bénévoles pour l'année passée dans une bonne ambiance et souhaite à tous les Gratotais et Gratotaises de joyeuses fêtes de fin d'année et de leurs présenter ses meilleurs vœux pour 2016.

Calendrier des manifestations à venir :

- _ Vendredi 5 février : assemblée générale 20h30 à la nouvelle mairie
- _ Dimanche 20 mars 2016 : concours de belote à la salle de convivialité



Cette année 2016, le vide grenier et le repas champêtre auront lieu le samedi 16 juillet.

- _ Vendredi 26 aout : concours de pétanque
- _ samedi 5 novembre : repas des bénévoles
- _ Samedi 17 décembre : arbre de Noël

Artisans et commerçants

Afin de faciliter vos démarches, voici la liste des artisans et commerçants installés sur la commune de Gratot :

Denis AGNES, tailleur de pierre
6, rue du Mesnil 02 33 07 49 04

Loïc BELHAIRE, métallerie ostréicole - chaudronnerie
« **Multi-mer** »
12, route du Gros Frêne
02 33 45 72 46 ou 06 98 68 19 72

Arnaud CLAISSE, animateur sciences, nature et environnement
39 rue de l'hotel du nord 06 07 14 29 26

Louis COLLETTE, paysagiste
106, rue d'Argouges
02 33 47 62 49

GAEC de l'Equiour, vente de produits laitiers et cidricoles
4, route du Moulin Neuf
02 33 45 08 09

Fabrice JAMET, menuiserie – agencement
14, rue d'Argouges
02 33 45 01 07

Hubert LECAUDEY, menuiserie – charpente – ossature bois
1, rue du Mesnil
02 33 45 53 92

Hubert MARIE, couvreur
38, rue d'Argouges
02 33 45 02 10 ou 06 09 13 90 79

Denis POISSON, restaurateur – plats à emporter
« **Le Tourne-Bride** »
85, rue d'Argouges
02 33 45 11 00

Franck AMANDA, plaquiste
10 rue de l'Hôtel du Nord 02 33 07 55 20

Boulangerie le CAPITOL, Mr LANGLOIS
60, rue d'Argouges
02 33 47 63 74

Entreprise CLEROT, tous travaux agricoles – vidange fosse – tractopelle
11, route de l'Ermitage
02 33 45 19 11

Nativida FAUTRAT, discothèque « **La Soifferie** »
117, rue d'Argouges
02 33 47 88 34

Vincent GODEFROY, maçonnerie générale
12, rue de l'Hôtel du Nord
02 33 07 26 66

Bruno JORET, scierie – négoce de bois
6, route de l'Ermitage
02 33 45 53 83

Eliane LEMONNIER, coiffeuse à domicile
6, route de la Houquette
02 33 45 51 31 ou 06 79 14 29 67

« **OZEN Entreprise** », menuiseries extérieures
4, route de la Houquette
02 33 45 05 23

EXELSA, Sarl EXELSA Production- vente de sapin de Noël
108, avenue du passous 50230 AGON
COUTAINVILLE
Bâtiment de Mr Villedieu
route du gros Frêne à Gratot 06 80 73 87 27

Calendrier des fêtes et manifestations 2016

5 février	C.F.L.G	Assemblée générale à la mairie
4 février	Club de la rencontre	Crêpes
27 février	CFLG + jumelage	sortie au salon de l'agriculture
28 février	Anciens combattants	Repas à Monthuchon
5 mars	inauguration de la salle de convivialité et de la mairie	
13 mars	association de chasse	repas à Gratot
20 mars	CFLG	Concours de belote salle des fêtes
2 avril	comité de jumelage	loto
17 avril	Club de la rencontre	Repas du club salle des fêtes
5-6-7-8 mai	Centre d'animation du château	à propos de sculpture
8 mai	anciens combattants	Saint Malo de la Lande
14 au 16 mai	Comité de Jumelage	sortie à Etouvans
8 juin	anciens combattants	commémoration Indochine à Gratot
30 juin	club de la rencontre	repas et anniversaire salle des fêtes
24 juin	A.P.E	Kermesse école de Gratot
16 juillet	C.F.L.G	Vide grenier et repas Champêtre
6-7 août	Centre d'animation du Château de Gratot	A propos de jardin
26 août	C.F.L.G	Concours de pétanque
Septembre	Club de la rencontre	sortie
4 septembre	A.S.E.H	Repas au Homméel
17-18 septembre	Centre d'animation du Château de Gratot	Journées du patrimoine
2 octobre	C.C.A.S	Repas des cheveux blancs
11 novembre	anciens combattants	Servigny
3-4 décembre	comité de jumelage	marché de Noël
15 décembre	Club de la Rencontre	repas du club au Tourne-Bride
17 décembre	CFLG	Arbre de Noël des enfants

Depuis maintenant 18 mois la commune s'est dotée d'un site internet, il se veut sobre et pratique, il est également ouvert aux associations et vous y trouverez les différentes actualités avec des photos des réalisations et fêtes diverses. Ce site a été conçu et est administré bénévolement, il est bien sûr ouvert à tout commentaire dans le but d'améliorer sa lisibilité et son contenu.



GRATOT VIE COMMUNALE VIE PRATIQUE VIE ADMINISTRATIVE VIE SCOLAIRE VIE ECONOMIQUE VIE ASSOCIATIVE VIE RELIGIEUSE

DIVERSES INFORMATIONS SUR GRATOT

Habiter à Gratot
Projets et réalisations
Tourisme et logements
Patrimoine et monuments
Son histoire
Se restaurer
Se divertir

Equipe municipale
Mairie
Conseils municipaux
Bulletin municipal
Urbanisme
Commissions

TOUT CE QUI
CONCERNE LE
CONSEIL

RENSEIGNEMENTS PUBLICS

Se déplacer
Déchetterie-ordures
ménagères
Equipements publics
CCAS

lections
Documents identité
matriculation véhicule

LIENS VERS LES
DIFFERENTS
SERVICES PUBLICS

L'ECOLE et SON ENVIRONNEMENT

Ecole
Ass. Parents Elèves
Syndicat scolaire / RPI
Temps d'activités
né scolaires

Commerçants
Entreprises et Artisans
Zone artisanale

LES COMMERCES et
ENTREPRISES

TOUTES LES ACTUALITES DES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes et loisirs
Comité de jumelage
Comité des Combattants
Club de la randonnée
Centre d'Animation du
niveau
Sauvegarde Eglise du
moyen âge

Eglises et messes
Eglises anglicane

LES LIEUX DE CULTE

WWW.GRATOT.FR



**Le repas des cheveux blanc
dans la nouvelle salle de convivialité (04-10-15)**



**L'arbre de Noël des enfants
de Gratot organisé par le C.F.L.G (19-12-15)**



Le déménagement de la mairie (26-11-15)



Retour du tableau de l'Assomption après restauration (09-11-15)